

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°7

SEANCE DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du premier juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Sylvie LANCERY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Joël BECOURT, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Danielle BRAY, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Michel GLACHET.

Absents excusés : Franck LODER, Jean-Marie VERWAERDE, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRÉCOUVRABLES

Le responsable du service de gestion comptable (SGC) de Lens sollicite, pour l'exercice 2026, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leurs paiements.

Les listes adressées par le SGC présentent une synthèse avec indication des débiteurs, des titres et exercices concernés et des motifs de présentation de la demande.

Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement à 459.94 € pour le budget concerné

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente pilotage municipal, finances, ressources humaines et organisation de la collectivité réunie le lundi 18 mai 2026.

Le maire propose au conseil municipal :

- De donner un avis favorable à l'admission en non-valeur des créances faisant l'objet de la demande du SGC,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2026 en section de fonctionnement au chapitre 65/article 6541,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

Christian PRIMONT